

marches-securises.fr

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

Communauté  
d'Agglomération Saumur Val  
de Loire (49)  
CS 54030

49408 Saumur Cedex

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

### Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49), Service Commandes Publiques, 11, rue du Maréchal Leclerc CS 54030, 49408 Saumur Cedex, FRANCE. Tel : +33 241404565. E-mail : commandes.publiques@agglo-saumur.fr.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.saumurvaldeloire.fr>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**

Services généraux des administrations publiques.

### Description du marché

**Objet du marché**

Travaux de réhabilitation du château d'eau d'Antoigné

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

45232154

**Lieu d'exécution**

ANTOIGNÉ 49260 ANTOIGNÉ  
Code NUTS : FRG02

### Caractéristiques principales

La proposition de variante libre n'est pas autorisée.

Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché.

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à :

Service eau et assainissement

Unité Études et Travaux

Pascal HACAULT

[p.hacault@agglo-saumur.fr](mailto:p.hacault@agglo-saumur.fr)

02 41 40 45 62

**Type de marché**

Travaux : Exécution

**Type de procédure**

Procédure adaptée

**L'avis implique un marché public.****Date prévisionnelle de commencement des travaux**

01 septembre 2020

**Durée du marché ou délai d'exécution**

A compter du : 01 septembre 2020. Jusqu'au : 26 mars 2021.

### Conditions de délai

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Mardi 16 juin 2020 - 10:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

### Conditions relatives au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Sur fonds propre

Le taux de l'avance est fixé à 60 %.

Il est exigé une garantie à première demande en contrepartie de l'avance, sauf pour les organismes publics.

La garantie demandée en contrepartie du versement de l'avance couvrira la totalité de celle-ci.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.**

**Conditions de participation****Critères de sélection des candidatures :**

Capacités techniques, professionnelles et financières

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants  
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement  
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance  
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

**Autre justificatif / Commentaire :****Autre justificatif :**

Justificatif personnalisé

**Commentaire :**

Certification professionnelle pour la réalisation des travaux de désamiantage soit du titulaire, d'un cotraitant ou bien d'un sous-traitant déclaré.

Niveaux spécifiques minimaux exigées :

Certification 1552 pour le traitement de l'amiante

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix 60%

2: Valeur technique 40%

**Autres renseignements****Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice****Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

La remise des plis ne peut s'effectuer que sur la plateforme de dématérialisation:

[https://www.marches-securises.fr/perso/CASVL\\_49/](https://www.marches-securises.fr/perso/CASVL_49/)

La signature des offres n'est pas obligatoire lors de la remise des plis. Seule l'offre de l'attributaire désigné devra être obligatoirement signée avant la notification du marché. Les formats de signature acceptés sont Xades, Pades et Cades.

Toutefois, si le candidat souhaite signer dès à présent son offre électroniquement, le certificat doit être conforme au règlement « eIDAS » ou à des conditions de sécurité au moins équivalentes, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique : le RGS (Référentiel Général de Sécurité) est remplacé par le règlement eIDAS depuis le 1er octobre 2018.

Néanmoins, pour les candidats disposant déjà d'un certificat « RGS », celui-ci reste utilisable jusqu'au terme de sa validité.

La liste des pièces à signer est mentionnée dans le Règlement de Consultation. Chaque document pour lequel une signature est requise sera revêtu d'un certificat de signature électronique. Une seule signature électronique pour l'ensemble des documents déposés sur la plateforme ne peut être acceptée.

**Renseignements complémentaires :**

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans la liste de confiance suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/visade-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Les candidats européens trouveront également la liste complète des prestataires sur la liste de confiance tenue par la Commission européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Dans ces cas, les candidats n'ont aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer leur réponse.

Les candidats peuvent toutefois utiliser une autre catégorie de certificat de signature non référencée sur une liste de confiance citées ci-avant, délivrée par une autorité de certification française ou étrangère répondant à des normes de sécurité équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou au Règlement « eIDAS ».

Dans ce cas, les candidats devront transmettre, avec le document signé, le mode d'emploi permettant au Pouvoir Adjudicateur de procéder gratuitement aux vérifications nécessaires. Les éléments à transmettre sont détaillés dans l'annexe du règlement de consultation.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : " copie de

sauvegarde – Nom du Dossier - NE PAS OUVRIR".

## **Procédures de recours**

### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nantes 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex FRANCE. Tél. +33 240994600. E-mail : greffe.ta-nantes@juradm.fr. Fax +33 240994658. URL : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>.

### **Introduction des recours**

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

## **Adresses complémentaires**

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Communauté d'Agglomération Saumur Val 11, rue du Maréchal Leclerc CS 54030 , à l'attention de Service Commandes Publiques , 49408 Saumur Cedex, FRANCE. Tél. +33 241404565. E-mail : [commandes.publiques@agglo-saumur.fr](mailto:commandes.publiques@agglo-saumur.fr). URL : <http://www.saumurvaldeloire.fr>.